

**COMMUNE DE BORDÈRES**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 713\_26\_VP**

**DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE AU 1<sup>ER</sup> ADJOINT AU MAIRE**

Le Maire de la commune de Bordères,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18, qui confère au Maire notamment le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes,
- Vu le procès-verbal de séance du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Madame Laurence ESQUERRE en qualité de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et de Madame Alice HOURQUET-MARANCI en qualité de 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,
- Considérant la nécessité pour la bonne administration de la commune il convient de donner délégation au 1<sup>er</sup> adjoint,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Délégation de fonction permanente est donnée à Madame Laurence ESQUERRE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, à l'effet de prendre les décisions, signer tous les actes, documents, et pièces administratives dans les domaines et limites suivants :

- Ressources humaines, hors service technique : participer à la gestion des ressources humaines de la commune, suivre les recrutements, nominations et parcours professionnels des agents, participer à l'évaluation des agents, suivre les actions de formation et de développement des compétences, suivre les questions relatives à la santé et à la sécurité au travail, veiller à l'organisation et au bon fonctionnement des services municipaux.
- Action culturelle : définir et mettre en œuvre la politique culturelle de la commune, suivre l'organisation des manifestations culturelles (festivals, expositions, événements artistiques), assurer la coordination avec les acteurs culturels et institutionnels, soutenir et accompagner les associations culturelles locales, valoriser les initiatives artistiques.
- Communication : définir et mettre en œuvre la politique de communication de la commune, diffuser les informations municipales (bulletin municipal, site internet, réseaux sociaux, affichage), valoriser les actions et projets municipaux, gérer les relations avec les médias et les partenaires de communication.
- Finances : correspondances courantes, titres de recettes, mandatement des dépenses, bordereaux de mandats et titres. Par cette délégation, Madame Laurence ESQUERRE, 1<sup>er</sup> Adjoint, pourra d'autre

SLOW

**Suite de l'arrêté n°713\_26\_VP**

part légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé des finances et de la comptabilité.

**Article 2 :**

Délégation permanente est également donnée à Madame Alice HOURQUET-MARANCI, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, à l'effet de signer les documents concernant l'urbanisme, les finances et la communication, tels qu'énoncés ci-dessus. Elle assurera ces fonctions en cas d'absence de Monsieur Gabriel BLAZQUEZ, Maire, et de Madame Laurence ESQUERRE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

**Article 3 :**

La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sa surveillance, le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, notifié aux intéressés et affiché en mairie. Une ampliation sera adressée :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le Receveur Municipal
- Madame Laurence ESQUERRE
- Madame Alice HOURQUET-MARANCI

Fait à BORDÈRES,  
Le 25 mars 2026

Le Maire,  
Gabriel BLAZQUEZ

